



SERVICE ASSAINISSEMENT

DEMANDE DE BRANCHEMENT AUX RÉSEAUX COLLECTIFS AVEC POSE D'UN TABOURET

RÉSEAU SÉPARATIF - RÉSEAU PLUVIAL
EAUX USÉES

- Habitation ou immeuble d'habitation
- Autre : activités à préciser
- Numéro du permis de construire (obligatoire si permis) :
- Numéro de parcelle :

Demandeur :

Résidant à :

Numéro téléphone :

Adresse email :

Pour l'immeuble sis :

Date de mise en service après la fin des travaux :

Le service assainissement fera réaliser le branchement par l'entreprise moins-disante choisie parmi les deux habilitées : (décision du conseil municipal en date du 31 mai 2018) après acceptation et validation par le pétitionnaire.

La facture correspondante vous parviendra après la réalisation et le contrôle d'exécution des travaux.

Participation pour l'assainissement collectif (Tarif 2016 - 1 200 €)

(à régler à réception du titre exécutoire à la trésorerie de Challans)

1 200 €

LE PROPRIÉTAIRE déclare :

- * avoir pris connaissance de la réglementation et des prescriptions qui lui ont été remises avec la demande de branchement ou lors de la notification d'arrêté de construction.
- * avoir pris connaissance des modalités d'exécution des travaux et des frais se rapportant au raccordement.

A PALLUAU, le

Le propriétaire

RÉCEPTIONNÉE EN MAIRIE

LE

TOURNEZ SVP



CROQUIS D'IMPLANTATION DU BRANCHEMENT
ou PLAN DE MASSE DE LA CONSTRUCTION AVEC LES INDICATIONS
POUR TRANSMISSION À L'ENTREPRISE RETENUE

I = l'implantation cotée du branchement par rapport aux limites de propriété
P = la profondeur type d'un branchement est de 1 m 20, lorsque vous souhaitez une profondeur supérieure, préciser-le.

DEMANDE DE BRANCHEMENT VALIDÉE PAR LE SERVICE ASSAINISSEMENT
PALLUAU, Le
Signature